

# La formation de canons

Anna VAN DEN KERCHOVE – 8 janvier 2022

Professeure d'histoire du christianisme ancien et patristique,  
vice-doyenne de la Faculté de Paris de l'Institut protestant de Théologie.



Dans la troisième conférence, Anna Van Den Kerchove nous a entretenus de la formation de canons bibliques.

Encore aujourd'hui la liste et l'ordre des livres de la Bible varient légèrement selon les choix des éditeurs. Le canon biblique actuel, avec ses variantes, résulte d'un long processus de sélection qui a été particulièrement intense du II<sup>e</sup> au IV<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ. Ce travail visant à rassembler, classer et établir des textes fiables bénéficiait d'une longue tradition érudite développée dans le monde hellénistique puis romain. Les communautés juives menaient aussi une réflexion sur les livres faisant autorité, mais la liste, l'ordre et le texte même de ceux-ci restaient assez fluctuants. Dès les débuts du christianisme beaucoup d'écrits ont circulé, grâce à l'apparition au premier siècle de notre ère du codex, moins cher et plus maniable que les rouleaux.

Depuis *l'Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée (vers 310-320), la vision traditionnelle considérait qu'il y avait à l'origine un message chrétien unique et que celui-ci s'était corrompu pour donner naissance à diverses hérésies. On assiste actuellement à un renversement de ce modèle. La recherche des soixante dernières années a mis en évidence que la diversité fut première et que les efforts d'unification n'ont abouti qu'au IV<sup>e</sup> siècle. Diversité en premier lieu des traditions orales, qui ont pu prendre des formes littéraires élaborées. Puis, au moment où les témoins directs de l'action de Jésus commencent à disparaître, l'écrit se développe en parallèle avec la transmission orale. La mise par écrit est une réécriture, qui suppose de comparer plusieurs versions des événements ou des paroles de Jésus et d'opérer un choix.

Les traditions orales et écrites qui circulent dans les premiers siècles peuvent être regroupées en trois grands ensembles : celles qui mettent en scène un personnage de l'Écriture (c'est-à-dire de la tradition juive), comme Isaïe ; celles qui tournent autour de Jésus et de ses disciples ; un troisième groupe renvoie à des expériences spirituelles postérieures à la vie de Jésus. À ce stade coexistent les livres qui seront reconnus plus tard comme canoniques et d'autres qui seront rejetés parmi les apocryphes.



La diversité des messages commence à poser des problèmes dans les communautés chrétiennes. Quelles sont les sources les plus fiables ? La lettre d'Ignace d'Antioche aux Philadelphiens (vers 110) est révélatrice d'un débat qui anime l'église d'Antioche au sujet de la hiérarchie à établir entre le message chrétien et les « archives », c'est-à-dire les livres juifs. Pour Ignace, Christ est premier et remplace toutes les archives. Les différences textuelles entre les écrits fondateurs peuvent avoir des implications théologiques importantes : la question de la naissance virginale du Christ, par exemple, sera résolue différemment selon que l'on s'appuie sur une version utilisant le terme grec *neanis* (jeune fille) ou sur une version recourant au terme *parthenos* (jeune vierge) pour désigner la mère du Sauveur.

Les premières tentatives pour gérer la diversité des écrits chrétiens émanent de personnages qui seront ensuite considérés comme hérétiques : Marcion et Valentin établissent chacun vers 140 une sélection des livres fondamentaux, Tatien, vers 170, essaie de synthétiser le contenu des quatre évangiles.

C'est l'évêque de Lyon, Irénée, qui dans son traité contre les hérésies (*Adversus haereses*, vers 170-180) va poser comme critère d'interprétation des textes la conformité à « la règle de vérité » (« il y a un seul Dieu qui a tout créé ») et va réfuter les théories divergentes en s'appuyant sur une liste précise d'écrits. Il est le premier à fixer à quatre le nombre des évangiles faisant autorité et à les attribuer à des témoins directs de la vie de Jésus. Il propose une solution originale au problème que pose l'existence de ces quatre sources : il y a un message unique qui passe par quatre canaux différents.



Le manuscrit vraisemblablement le plus ancien attestant de cet effort de sélection est le fragment de Muratori qui remonterait au II<sup>e</sup> siècle (certains historiens le datent du IV<sup>e</sup> siècle). Il établit une liste de textes en distinguant ceux sur lesquels doit reposer la prédication des églises, ceux qui peuvent être utiles aux croyants mais ne doivent pas être lus en public (comme *Le Pasteur d'Herma*s) et ceux qu'il faut rejeter.

Des critères de sélection des textes authentiques se mettent en place : l'apostolicité des témoignages (c'est-à-dire leur lien avec les apôtres du Christ), le consensus des toutes les communautés, la non-contradiction par rapport aux écrits juifs constituant l'Écriture et par rapport aux autres textes reconnus. La liste des textes de l'Écriture juive étant encore fluide, Mélicon de Sardes va enquêter en Judée pour essayer d'en avoir une vision plus précise. Avec Clément d'Alexandrie (fin II<sup>e</sup> - début III<sup>e</sup> siècle) apparaissent les concepts d'Ancien et Nouveau Testament, vus comme des écritures complémentaires, même si leur contenu exact n'est pas encore fixé. Le mot grec traduit par « testament » a un double sens : un sens matériel renvoyant aux deux ensembles textuels et un sens théologique renvoyant aux deux alliances conclues par Dieu avec l'humanité.

Au IV<sup>e</sup> siècle la liste des textes reconnus se précise. Dans son *Histoire ecclésiastique* Eusèbe de Césarée établit vers 310-320 la liste des livres du Nouveau Testament universellement reconnus, la liste des textes contestés (épîtres de Jude, de Jean et de Pierre), celle des livres « bâtards » sur lesquels on peut avoir des doutes (parmi eux figure l'Apocalypse de Jean) et celle des livres hérétiques (Actes de Jean, Évangile de Thomas, etc ...). Un demi-siècle plus tard, Athanase d'Alexandrie adopte une attitude normative en enjoignant aux fidèles de vérifier que les livres qu'ils utilisent figurent bien dans la liste qu'il va leur donner. Il est le premier à utiliser à propos des livres bibliques le mot de « canon » (déjà utilisé à propos des auteurs grecs et latins considérés comme classiques) et conçoit ce canon comme définitivement clos : « que personne n'y ajoute ni y retranche ».

Mais le canon est-il véritablement clos en ce IV<sup>e</sup> siècle ? Il reste encore assez fluctuant. Le royaume d'Axoum (Éthiopie), extérieur à l'Empire romain, reconnaît le livre d'Hénoch et celui des Jubilés. Saint Augustin (354-430) se contredit parfois au sujet de l'autorité de tel ou tel livre. D'autre part des textes clairement déclarés apocryphes, comme l'Évangile de Nicodème continueront à être largement lus et diffusés. Les plus anciens manuscrits de la Bible datant des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles (le codex Sinaiticus et le codex Alexandrinus) comprennent des livres exclus par Eusèbe et Athanase, comme l'épître de Barnabé, *Le Pasteur d'Herma*s ou deux des épîtres attribuées à Clément de Rome.

Le « canon » des églises chrétiennes résulte donc d'un long processus de maturation qui n'a jamais été complètement clos.

## Référence bibliographique

- **La Formation des canons bibliques**  
Pierluigi Piovanelli, Thomas Römer, Matthieu Richelle, Anna Angelini, Eric Noffke, Valérie Duval-Poujol, Éditions Olivetan, 2021

